

Près d'un dirigeant sur deux envisage déjà de céder son entreprise

(sondage ELABE pour les organisateurs de Transfair)

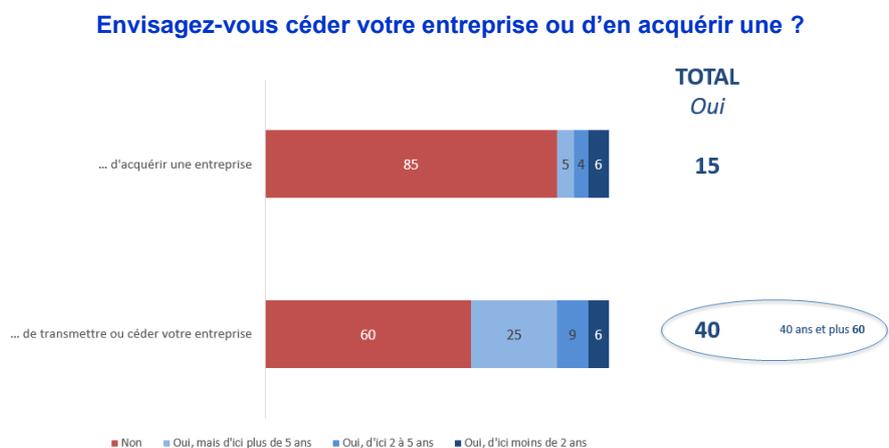
Paris, le 19 novembre 2015 – A l'occasion de la journée « Transfair : les rencontres de la transmission d'entreprise » du 23 novembre prochain au Palais Brongniart (www.transfair.pro) les experts de l'accompagnement des entreprises (Chambre de commerce, notaire, expert-comptable, avocat, commissaire aux comptes) répondent aux questions des dirigeants sur la cession-transmission. Les chefs d'entreprise, positifs sur cette question de la transmission/cession, montrent des inquiétudes sur la fiscalité, le financement mais avant tout un souci de pérennité de leur entreprise. Le repreneur idéal est ainsi davantage doté d'une expertise et d'une volonté de réussir que d'une bonne situation financière. Par ailleurs ils expriment un souhait marqué de se voir conseiller par une même équipe interprofessionnelle (71%).

Comment les chefs d'entreprise appréhendent la cession/transmission ?

Pour les chefs d'entreprise, l'opération de cession-transmission garde une bonne image. **74 % des dirigeants interrogés indiquent ainsi en avoir une vision positive** (un résultat qui monte jusqu'à **82 % chez les commerçants**). Un dirigeant sur trois explique d'ailleurs avoir repris une entreprise (dont 10 % déclarent en avoir acquis plusieurs). **Chez les chefs d'entreprise de 40 ans et plus, 16 % ont déjà transmis une société.**

Lorsque l'on évoque avec eux l'avenir, **40 % des chefs d'entreprise avouent envisager de transmettre ou céder leur entreprise.**

Un chiffre qui apparaît logiquement plus élevé chez les dirigeants plus âgés (60 % pour les 40 ans et plus).



Lorsqu'ils sont interrogés sur leur niveau d'information concernant les opérations de transmission, **plus d'un dirigeant sur deux estiment être bien, voire très bien renseignés.** Un résultat qui varie selon la structure des entreprises. Ainsi 69 % des dirigeants à la tête d'une entreprise entre 100 et 249 se disent bien informés de même que 60 % parmi ceux qui ont déjà cédé une société.

L'avenir de l'entreprise : priorité pour le cédant bien avant la perspective d'un gain financier.

Si 66 % des dirigeants qui envisagent de transmettre leur société lient cette décision à un départ en retraite, **28 % souhaitent créer une nouvelle activité.** Plus étonnant, **près d'un dirigeant sur dix confesse vouloir se tourner vers le salariat.**

Pour quelle(s) raison(s) envisagez-vous ou pourriez-vous céder ou transmettre votre entreprise ?



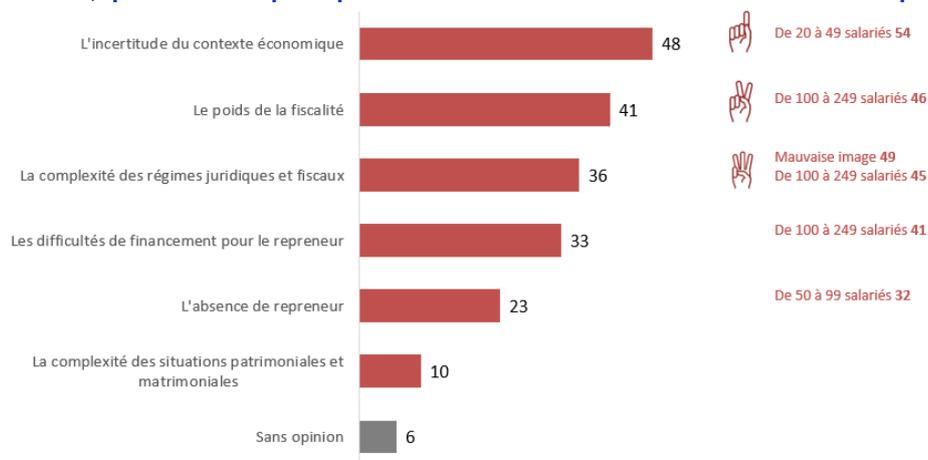
Les personnes interrogées considèrent que l'âge idéal pour préparer la transmission dans le cadre d'une cession pour départ à la retraite, se situe entre 50 et 59 ans (64 %). 27 % estiment cependant que la préparation d'une transmission est idéale à 60 ans et plus.

Pour 85 % des chefs d'entreprise interrogés, la priorité lors d'une cession reste l'avenir de l'entreprise et la pérennité de l'activité (jusqu'à 91 % pour les femmes dirigeantes), loin devant toute attente de profit.

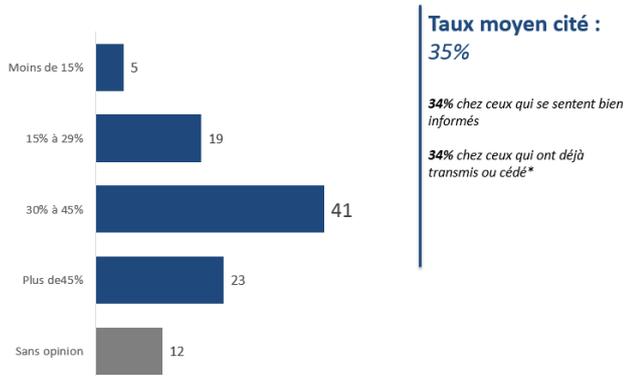
L'absence de repreneur n'est pas le frein principal à la cession.

Parmi les principaux freins soulevés par les personnes ayant répondu au sondage, le premier reste l'**incertitude du contexte économique** (48 %), résultat renforcé pour les dirigeants d'entreprises de 20 à 49 salariés (jusqu'à 54 %). Le **poids de la fiscalité** demeure un obstacle clé pour 41 % des sondés voire 46 % pour les dirigeants de grosses PME. Ceci alors qu'en réalité, la France semble figurer parmi les paradis fiscaux en matière de transmission ! Enfin la **complexité** s'affiche comme troisième frein pour 36 % d'entre eux et même 45 % des dirigeants de PME importantes. La **question de l'absence de repreneur** apparaît comme un problème mineur. Seuls 23 % l'identifient comme un frein principal, excepté les chefs des entreprises de 50 à 99 salariés (32 %) pour lesquels il demeure un véritable obstacle.

Selon vous, quels sont les principaux obstacles à la transmission-cession d'entreprise ?



Selon vous, à quel taux, en pourcentage se situe la fiscalité sur la plus-value en cas de cession ?

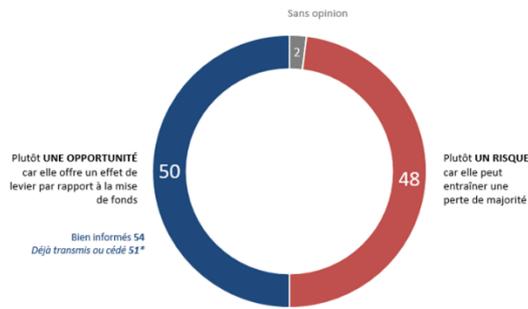


Les chefs d'entreprises interrogés estiment que le taux, en pourcentage, de la fiscalité **dans le cadre de la transmission de son entreprise à ses enfants se situe à 31 %**. Une réponse de l'ensemble qui concorde avec celle des personnes se sentant bien informées sur ces questions (30 %)

Dans la même ligne, pour les dirigeants questionnés, le taux, en pourcentage, de la fiscalité sur la plus-value en cas de cession oscille autour de 35 %. Ils sont néanmoins 23 % à évaluer ce taux à plus de 45 %

Autre question stratégique, **celle de la dilution du capital en cas de reprise**. Sur cette problématique, les dirigeants semblent partagés, 50 % estimant qu'elle constituerait une opportunité et 48 % plutôt un risque.

La dilution du capital en cas de reprise d'entreprise est pour vous ?

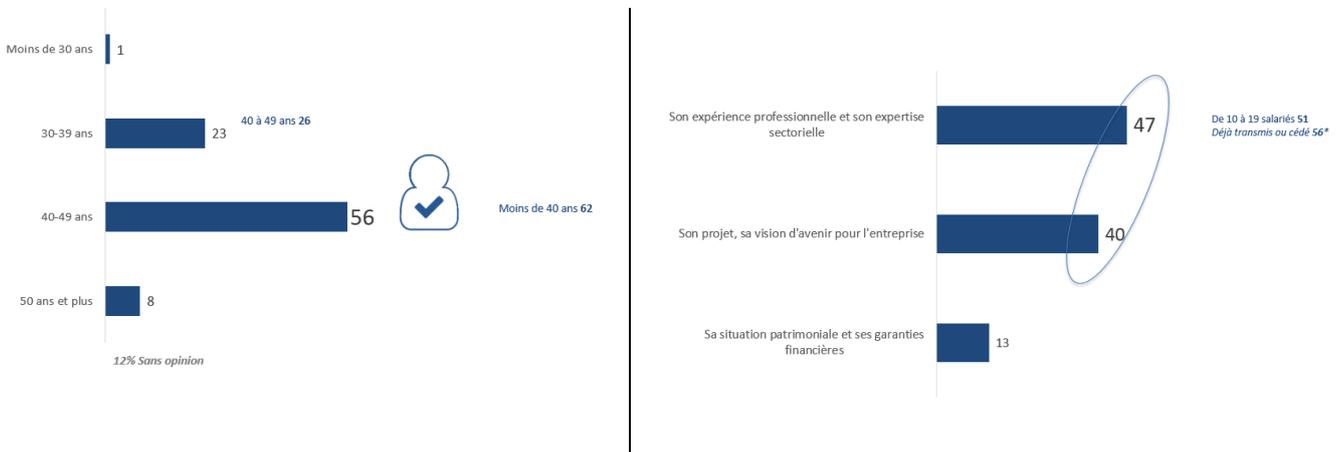


La volonté d'une intervention conjointe et non plus d'un accompagnement séparé.

Les dirigeants se retrouvent sur un point : la nécessité d'être aidés (91 %) et plus encore de bénéficier d'un accompagnement conjoint de la part de leur conseils habituels qui formeraient une « équipe »

Au-delà des objectifs, des freins ou des besoins des chefs d'entreprises sur la transmission, les organisateurs de la journée « *Transfair : les rencontres de la transmission d'entreprise* » ont souhaité dresser le **portrait du « repreneur idéal »**. Pour une large majorité (56 %) **il pourrait avoir entre 40 et 49 ans, être indifféremment un homme ou une femme**. Plutôt qu'une situation patrimoniale et des garanties financières, **il apporterait son expérience professionnelle, son expertise sectorielle mais aussi une vision pour l'avenir de l'entreprise (87 %)**.

Le profil du repreneur idéal



Méthodologie de l'étude :

Enquête réalisée par l'institut ELABE auprès d'un échantillon de **402 dirigeants d'entreprise** (au siège) représentatif des entreprises de France de 10 à 259 salariés (siège + établissements). **Etude menée par entretiens téléphoniques du 21 octobre au 8 novembre 2015**. Méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : taille salariale et secteur d'activité après stratification régionale

Etude complète disponible sur demande

A propos de TRANSfair

Les réseaux qui comptent dans l'environnement de la transmission d'entreprise (Le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, la Chambre de commerce et d'industrie, de Paris Ile-de-France l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France, la Chambre des notaires de Paris, les Compagnies régionales des commissaires aux comptes de Paris et de Versailles et le Barreau de Paris) ont décidé de lancer dès 2015, TRANSfair, un événement majeur sur la cession-transmission d'entreprise pour répondre aux nombreuses questions des chefs d'entreprise, repreneurs ou cédants.

Contacts presse

Amélie Lebreton - amelie.lebreton@coriolink.com - Tel : 06 70 60 25 30
Justine Boiramier - justine.boiramier@coriolink.com - Tel : 06 35 66 16 86